
Introduction de M. Grégory Doucet, Maire de Lyon
Signature de la Convention Territoriale de Lyon 2024-2030

9 juillet 2024 – Salon Justin Godart

(Seul le prononcé fait foi)

Salutations protocolaires

Bonjour à toutes, bonjour à tous,

C'est pour moi un honneur et une joie de vous accueillir dans ce beau salon Justin Godart, en tant que Maire de Lyon pour ce temps solennel que nous allons partager qui matérialise un aboutissement – *puisque c'est la conclusion d'un cheminement long de presque deux ans*. La Convention Territoriale de Lyon – *l'objet qui nous réunit* – n'est pas une chose figée, mais un document d'orientation pour nos politiques publiques, nos futures actions... un instrument de connaissance, un guide et une boîte à outils... sujet à évaluations régulières – *et qui sait* – à de possibles réajustements. Dès lors que ceux-ci permettront d'atteindre une meilleure efficience, eu égard aux objectifs que la Convention Territoriale contient.

Le document antérieur avait été également très utile. Il avait joué son rôle. Simplement, nous avons acté qu'ayant été conçu en 2015, il avait fait son temps et méritait d'être renouvelé, pour correspondre et aux enjeux les plus actuels. Avec, cela va de soi, une géographie prioritaire qui était en train d'évoluer ; et a évolué maintenant.

En 2024, par exemple, deux nouveaux QPV ont été créés... à Laennec dans le 8^e et à La Vallonnière dans le 9^e. D'autres, qui existaient déjà, se sont étendus, comme Moulin à Vent, Sœur Janin, les Cités sociales de Gerland. Des projets de territoires étaient ou sont en cours d'élaboration – à *Moncey par exemple*. Au total, la population concernée par ces

dispositifs a cru de 20% pour atteindre un effectif d'environ 42 000 personnes, soit 8% de la population lyonnaise. Ce qui en dit, au passage, assez long sur la période difficile que nous traversons.

La philosophie de la convention reste évidemment similaire à celle de la précédente, puisqu'il s'agit toujours d'améliorer globalement les conditions de vie des populations vivant dans les quartiers prioritaires de la ville. D'intervenir pour la résorption des inégalités sociales et territoriales dans une époque où elles tendent malheureusement à se creuser.

L'élaboration de la Convention Territoriale de Lyon a démarré en octobre 2022, par la réalisation d'un bilan évaluatif de la précédente convention territoriale. Tout le long de l'année 2023 se sont enchaînées des concertations avec les habitants et les partenaires. De nombreuses rencontres avec les instances habitantes – *conseils citoyens et conseils de quartier* – ont notamment eu lieu. Des rencontres bilatérales avec les adjoints et les adjointes également pour l'écriture des volets thématiques et des axes transversaux. Ainsi que des réunions régulières avec les maires et les adjoints d'arrondissement. S'appuyer davantage sur le plus haut niveau de proximité possible était... et **est**... une volonté forte et assumée de notre part, en comparaison de la convention précédente.

Enfin, en 2024, l'Etat a publié sa nouvelle géographie prioritaire. Les projets de territoires ont été présentés aux maires et adjoints d'arrondissement. La Métropole de Lyon a voté le Contrat de Ville Métropolitain. Et au Conseil Municipal de Lyon, nous avons délibéré l'accord-cadre sur le contrat de ville Métropolitain dès le 21 mars.

Ce qui a permis au Comité de Pilotage Partenarial de se tenir dès le 2 mai ; avec l'Etat, la Métropole de Lyon et les partenaires institutionnels – *à qui j'adresse ma plus grande reconnaissance pour la part éminente qu'ils ont pris dans ce travail.*

Et enfin, la Convention Territoriale de Lyon a pu être votée par le Conseil Municipal de Lyon le 27 juin dernier.

Cette Convention Territoriale qui se veut porteuse de transformations sensibles et positives pour les habitants et habitantes des quartiers prioritaires... je voudrais qu'on retienne qu'elle s'appuie d'abord et très fortement sur l'expertise de celles et ceux qui y vivent ; et qu'elle repose principalement sur la participation active des habitantes et des habitants. Je pense que ça sera développé dans les échanges qui vont suivre. L'importance de ce principe, son utilité, ses implications, ses modalités, tout ça sera – *il me semble* – largement abordé lors de la table ronde avec Yann Le Bossé, notre grand témoin, qui est prévue tout-à-l'heure. On y évoquera notamment la notion centrale pour nous de

« **pouvoir d'agir** ». Immense merci à vous, Yann, d'avoir accepté de nous accompagner ce soir et de rester avec nous pour nous faire profiter de vos lumières jusqu'à jeudi.

Pour en finir avec cette présentation introductive de la CTL, je voudrais aussi rappeler qu'il y a plusieurs manières d'y entrer. Soit par la localisation et les PDT. A Lyon, la particularité de nos quartiers populaires, c'est leur diversité. Nous avons des quartiers anciens, des quartiers créés dans les années 60, d'autres qui sont beaucoup plus modernes. S'ils ont en commun par définition, un certain niveau de pauvreté, de précarité et leur lot de situations de fragilité ou vulnérabilité, ils connaissent cependant des dynamiques variées... autant du point de vue du logement, des mobilités, de l'insertion ou du niveau d'équipement.

L'autre façon de rentrer dans cette convention, c'est par thématique : santé, éducation, emploi, habitat, développement économique, culture, sport, seniors ou liens sociaux. Et pas que... Ce à quoi se superposent... des axes transversaux qui condensent les grandes orientations politiques pour lesquels les Lyonnaises et les Lyonnais nous ont donné mandat ; et qui ne peuvent s'envisager que par une attention et une inscription de toutes les délégations dans une action coordonnée.

Je pense évidemment à la transition écologique qui, de fait, concerne les quartiers prioritaires. Pour lesquels il nous faut prendre acte que la sobriété y constitue une situation effective, mais largement subie, avec une faible empreinte carbone pour ce qui est des usages. Dès lors, l'accès à une alimentation saine, durable et accessible est une ambition qui recueille une adhésion importante puisqu'elle est facteur d'amélioration de la qualité de vie pour toutes et tous. De même que la rénovation énergétique des logements. De meilleures mobilités et une végétalisation accrue des quartiers font également partie des attentes et, naturellement de nos ambitions pour les QPV.

J'ai parlé de quatre axes transversaux : les trois autres – *pour les rappeler* – c'est d'abord celui des jeunes. Un an presque jour pour jour après les émeutes qui avaient suivi la mort du jeune Nahel Merzouk, il n'est pas possible d'ignorer ce que ces événements avaient mis en lumière sur la situation des jeunes dans les quartiers populaires. Mieux répondre aux besoins, mieux accompagner dans leurs parcours, les jeunes en quête d'autonomie et de citoyenneté, en articulation avec les défis et priorités identifiés dans les projets de territoire... c'est bien sûr un objectif fondamental à atteindre. Qui réclame une coordination sans faille de notre part.

Le troisième axe, c'est la lutte contre le non-recours qui passe par « l'aller-vers » – *jamais rien pour vous, sans vous*. Au-delà du non-recours, nous avons le devoir de permettre, de faciliter, d'améliorer l'accès aux droits. Et de lutter contre les discriminations

sous toutes leurs formes, parce que c'est un fondement de notre pacte républicain ; et même de notre République tout court.

Enfin, le dernier axe – *le premier dans les faits* – c'est la participation citoyenne. Je l'ai déjà évoqué.

En conclusion, nos ambitions pour ces QPV, je pense qu'elles passent très largement par tout ce qui, concrètement, renforce le lien social. Par, évidemment, le renouvellement, l'installation, l'entretien d'équipements publics de qualité, qui permettent au Droit Commun de s'appliquer. Par l'appui aussi à l'installation, la présence de services et de commerces qui vitalisent les QPV. Mais également, en relation coordonnée avec l'Etat, la Métropole de Lyon, l'ensemble de nos partenaires, l'ensemble des structures, les mairies de proximité... par une foule d'actions effectives concernant l'ensemble de mon exécutif. Au premier rang desquels, mon adjoint dédié Jean-Luc Giraud que je remercie profondément pour son implication, son assiduité et la conviction qu'il déploie. Qui nous a permis notamment de voir cette Convention Territoriale de Lyon aboutir.

Puisse-t-elle permettre à l'égalité sociale et territoriale de devenir non plus un horizon mais une réalité objective et aux quartiers aujourd'hui désignés comme QPV d'être des lieux d'épanouissement individuel et collectif où le bien-être de chacune et de chacun progresse. Tous mes remerciements aux structures et associations qui ont participé et collaboré avec nous pour l'écriture de cette CTL.

Comme nous l'avons rappelé avec les maires rassemblés dans l'association Villes et Banlieue de France... qui a fêté, il y a quelques mois, son quarantième anniversaire à Lyon : les quartiers populaires ne sont pas le problème, ils sont la solution.

Je vous remercie.